Informations de base

2006/0218(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93) **Subject** 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	KRASTS Guntars (UEN)	12/12/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Education, jeunesse, culture et sport	2848	2008-02-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Eurostat - Statistiques européennes	ALMUNIA Joaquín

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0655	Résumé
14/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/06/2007	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
18/06/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0242/2007	
10/07/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0301/2007	Résumé
10/07/2007	Résultat du vote au parlement		
14/02/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
23/04/2008	Signature de l'acte final		
23/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		
04/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/0218(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/42344

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE386.545	04/04/2007	
Amendements déposés en commission		PE390.492	05/06/2007	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0242/2007	18/06/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0301/2007	10/07/2007	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03639/2007/LEX	23/04/2008	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0655	03/11/2006	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	
Document de suivi	COM(2023)0588	17/10/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2008/0451
JO L 145 04.06.2008, p. 0065 Résumé

Actes délégués

Référence	Sujet
2025/3037(DEA)	Examen d'un acte délégué

Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

2006/0218(COD) - 23/04/2008 - Acte final

OBJECTIF : établir une nouvelle classification statistique commune des produits associée aux activités (CPA) en vue de produire des statistiques comparables.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 451/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93 du Conseil.

CONTENU : le présent règlement établit une nouvelle CPA dans la Communauté afin de garantir l'adéquation à la réalité économique ainsi que la comparabilité entre classifications nationales, communautaire et internationales et, partant, entre statistiques nationales, communautaires et internationales.

La classification statistique des produits associée aux activités a été établie en 1993 afin d'harmoniser les statistiques économiques. La version révisée tient compte de l'évolution technologique et des changements structurels de l'économie intervenus depuis lors.

Ce règlement abroge le règlement (CEE) n° 3696/93 du Conseil.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 24/06/2008.

APPLICATION : à partir du 01/01/2008.

Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

2006/0218(COD) - 03/11/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir une nouvelle classification statistique commune des produits associée aux activités (CPA) en vue de produire des statistiques comparables.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la classification statistique des produits associée aux activités, connue sous le nom de «CPA», a été établie en 1993 afin d'harmoniser les statistiques économiques. Cette classification est étroitement liée à la nomenclature statistique des activités économiques NACE.

Certaines modifications mineures ont été apportées à la CPA depuis son adoption en 1993. La Commission propose d'établir une version révisée afin de tenir compte des changements importants qui sont intervenus dans l'économie depuis cette date et d'une révision majeure des nomenclatures internationales d'activités et de produits: la CPA révisée proposée est ainsi plus en adéquation avec la réalité économique et davantage comparable avec d'autres nomenclatures internationales.

Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

2006/0218(COD) - 10/07/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Sur la base du rapport de M. Guntars **KRASTS** (UEN, LV), le Parlement européen a arrêté, en 1ère lecture de la procédure de codécision, sa position en vue de l'adoption d'un règlement établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93.

Les amendements de nature technique adoptés en plénière reprennent les modifications proposées par la task-force et le groupe de travail Eurostat.

Le principal amendement concerne la comitologie. La Commission devrait notamment être habilitée à modifier la CPA pour tenir compte des évolutions techniques ou économiques. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels du règlement ou de le compléter par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels, elles doivent par conséquent relever de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle parlementaire.